

Acte d’Engagement

ACCORD CADRE DE DE SERVICES

Maintenance Préventive et correctives des systèmes de vidéo-protection et anti-intrusions des locaux de la Métropole Aix Marseille Provence

**NUMERO DE LA CONSULTATION** : 72190076

**NUMERO DE L’ACCORD CADRE : ……………………….**

#  Généralités

Il s’agit d’un accord-cadre de services

Il s'agit d'un accord-cadre au sens des articles R. 2162-2 et suivants du code de la commande publique conclu avec un opérateur économique.

L'accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles, il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique.

#  Contractants

Entre

***Le Pouvoir adjudicateur : la METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE***

58 Boulevard Charles Livon

13007 Marseille

Représentée par Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille Provence ou son représentant

**Et**,

En cas de candidature individuelle

***L'entreprise / Le groupement :***

|  |  |
| --- | --- |
| Nom, prénom et qualité du signataire : |  |
| Adresse professionnelle : |  |
| Téléphone : |  |
| Télécopie : |  |
| Courriel : |  |
| \* agissant pour mon compte \* agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...) |  |
| Raison sociale : |  |
| Domicilié à : |  |
| Téléphone : |  |
| Télécopie : |  |
| Courriel : |  |
| Dont le siège social est à : |  |
| Téléphone : |  |
| Télécopie : |  |
| N° Siret : |  |
| Code APE : |  |

En cas de candidature sous forme de groupement d'entreprises

- 1er co-contractant (mandataire du groupement) :

Nom, prénom et qualité du signataire : ..........

\* agissant pour mon compte

\* agissant pour le compte de la société ...........................

Adresse professionnelle : ..........

Code Postal : .......... Ville : ..........

Tél : ..........

Fax : ..........

Courriel : ..........

N° SIRET : .......... Code APE : ..........

- 2ème co-contractant :

Nom, prénom et qualité du signataire : ..........

\* agissant pour mon compte

\* agissant pour le compte de la société ...........................

Adresse professionnelle : ..........

Code Postal : .......... Ville : ..........

Tél : ..........

Fax : ..........

Courriel : ..........

N° SIRET : .......... Code APE : ..........

\*(Rayez les mentions inutiles)

L'opérateur économique ................................................... est le mandataire des opérateurs économiques groupés

🞎 solidairement (\*)

🞎 conjointement (\*)

*(\*) cocher la mention utile*

Forme du groupement imposée après l'attribution : sans objet

En application de l’article R. 2142-24 du code de la commande publique, le mandataire des entreprises groupées conjointes, est solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du Pouvoir adjudicateur.

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché, le signataire ou l'ensemble des membres du groupement s'engage(nt) sans réserve à les respecter et exécuter les prestations dans les conditions définies ci-après.

# Durée de l’accord-cadre et délais d’exécution

L’accord cadre est passé pour une durée de 12 mois à compter de sa notification.

Le présent accord cadre est reconductible.

Il sera renouvelable trois fois un an par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

En cas de non reconduction, le titulaire sera prévenu par lettre recommandée, deux mois avant la fin du marché.

Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

Reconduction anticipée

Dans le cas où le seuil maximum du marché serait atteint avant la fin de l’année d’exécution, le marché pourra être reconduit expressément par anticipation.

Il en résulterait que la nouvelle période contractuelle débuterait à compter de la date de réception par le titulaire de la lettre de reconduction anticipée, pour une durée d’un an de date à date.

La reconduction anticipée serait notifiée dans le courant du mois civil suivant le fait générateur sus visé.

Dans ce cas d’espèce la durée globale du marché s’en trouverait proportionnellement réduite, sans que le prestataire puisse élever une quelconque réclamation ni prétendre à aucune indemnité.

Les délais d'exécution des prestations sont indiqués dans le CCAP, le CCTP et dans les bons de commandes

La durée d'exécution des bons de commande ne pourra excéder trois mois au-delà de la date de validité de l’accord-cadre. Ils pourront être notifiés jusqu’au dernier jour de validité de l’accord-cadre.

# Prix et montant de l’accord cadre

## Montant de l’accord cadre

**L’accord-cadre sera traité à prix unitaires.**

Les prix unitaires sont listés au Bordereau des prix unitaires.

Le prix de règlement de chaque commande est déterminé en affectant les prix unitaires aux quantités commandées.

L'administration commandera les quantités qu'elle jugera nécessaire.

Montants minimum et maximum :

L'accord-cadre est passé avec un montant minimum : 59 000 € HT/an et un montant maximum annuel de 400.000€ HT.

## Achat sur catalogue

A hauteur de 10 % du montant minimum de l'accord cadre (5 900,00 € HT), le pouvoir adjudicateur pourra recourir au(x) catalogue(s) public(s) du titulaire ou de ses fournisseurs en cas de besoin en fournitures non prévues au BPU et relevant toutefois de la même gamme de produits objet du présent accord-cadre.

Dans ce cas, il sera appliqué au tarif public des fournitures du (des) catalogue(s) les pourcentages (%) de remise et/ou majoration définis dans l’annexe relative aux taux sur lesquels le titulaire s'engage.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales obligatoires et toutes les sujétions liées à l’exécution des prestations.

## Variation du prix :

L’accord cadre est à prix révisables dans les conditions définies au CCAP.

Les prix du présent accord-cadre sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de la date limite de remise des offres.

Ce mois est appelé mois "zéro" (M0).

# Règlement de l’accord cadre

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent accord cadre en faisant porter le montant au crédit du compte renseigné ci-dessous.

Coordonnées bancaires

En cas de candidat unique ou de groupement solidaire sans répartition de paiement :

*Compte ouvert au nom de :*

*IBAN : ...........*

*BIC : ..............*

*Joindre un relevé BIC (bank indentification code) ou IBAN (international bank accompt number).*

Les paiements seront effectués sur un compte unique ouvert au nom de chacun des membres du groupement, ou sur le compte du mandataire, qui devra alors être dûment habilité par chacun des co-traitants.

En cas de groupement conjoint ou de groupement solidaire avec répartition de paiement :

- Compte ouvert au nom de :

Domiciliation :

IBAN : ...........

BIC : ..............

Joindre un relevé BIC (bank indentification code) ou IBAN (international bank accompt number).

- Compte ouvert au nom de :

Domiciliation :

IBAN : ...........

BIC : ..............

Joindre un relevé BIC (bank indentification code) ou IBAN (international bank accompt number).

Le comptable assignataire des paiements est le Receveur des Finances de la Métropole Aix-Marseille Provence

# Acomptes

Conformément aux articles R. 2191-21 et suivants du code de la commande publique, les prestations qui ont donné lieu à un commencement d'exécution de l’accord cadre ouvrent droit à des acomptes correspondant à la valeur des prestations auxquels ils se rapportent.

S'agissant d'un accord cadre de fournitures et de services, je suis\* une petite ou moyenne entreprise, une société coopérative de production, un groupement de producteurs agricoles, un artisan, une société coopérative d'artisans, une société coopérative d'artistes ou une entreprise adaptée et sollicite que les paiements s'effectuent mensuellement.

(\* Rayez la mention inutile)

# Avances

Conformément aux dispositions de l’article R. 2191-3 du code de la commande publique, le titulaire a droit à une avance dans les conditions fixées au CCAP.

Je renonce au bénéfice de l’avance :

OUI / NON (Rayez la mention inutile)

*En l’absence d’indication, le titulaire est présumé refuser l’avance.*

# Sous-traitance

En application des articles R. 2193-1 et suivants du code de la commande publique, la sous-traitance est autorisée.

(Dans le cas où l'entreprise ne présenterait pas de sous-traitant, maintenir le présent paragraphe sans le compléter et en le barrant.)

Les déclarations de sous-traitance que j'annexe au présent document comportent :

* Un engagement écrit du sous-traitant
* Une déclaration du sous-traitant mentionnant les éléments figurant à l'article 134 1° a) à e) du décret n°2016-360
* Une déclaration du sous-traitant justifiant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner

Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le relevé de compte du sous-traitant est joint.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à cette(ces) annexe(s) est de

*En chiffres : .................... € TTC*

*En lettres : ......................................................................*

Déduction faite de l'ensemble des prestations sous-traitées, le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement en tant qu'entrepreneur titulaire du marché est ainsi ramené à :

* *Montant total du marché € TTC : ....................*
* *Montant acte(s) de sous-traitance € TTC : ....................*
* *Montant maximal de la créance pouvant être présentée en nantissement € TTC : ...................*

# Engagement et signature du candidat

|  |
| --- |
| **A……………………… , le ………………………** |
| Le(ou les) candidat(s) : (représentant(s) habilité(s) pour signer le marché)Cachet et signature   |

# Engagement et signature du pouvoir adjudicateur

|  |
| --- |
| **A Marseille , le ………………………** |
| Le pouvoir adjudicateur :  Pour la Présidente et par délégation,  Le Vice-Président,  Pascal MONTECOT  |